



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Luxembourg, le 15 juin 2010
(OR. en)
11161/10
PRESSE 183

**17ème réunion dans le cadre du dialogue politique UE-
CEDEAO au niveau ministériel
Luxembourg, le 15 juin 2010
COMMUNIQUÉ**

1. La dix-septième réunion dans le cadre du dialogue politique au niveau ministériel entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne s'est tenue à Luxembourg le 15 juin 2010, sous la coprésidence de M. H. Odein Ajumogobia, ministre des affaires étrangères du Nigeria, et de M. Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération, au nom de Mme Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11161/10

1
FR

2. La délégation de la CEDEAO comprenait également M. James Victor Gbeho, président de la Commission de la CEDEAO, le colonel Mahamane Toure, commissaire en charge des affaires politiques, de paix et de sécurité, M. Alhaji Mohammed Daramy, commissaire au commerce, aux douanes, au tourisme, à l'industrie et à la libre circulation, M. Adamu Abbas, sous-secrétaire aux affaires africaines du ministère nigérian des affaires étrangères et M. Vincent Zakane, directeur de cabinet, représentant le Burkina Faso. La délégation de l'UE comprenait également Mme Carmen de la Peña, directeur général pour l'Afrique au ministère espagnol des affaires étrangères, M. Christian Leffler, directeur général adjoint du développement et des relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de la Commission européenne, et M. José Costa Pereira, chef d'unité, responsable de la Task Force "Afrique" au sein du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne. M. Said Djinnit, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, du bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), M. Jean Luc Senou, représentant résident de la Commission de l'UEMOA à Bruxelles, et M. Sheik Niang, chargé d'affaires à l'Ambassade de l'Union africaine, participaient également à la réunion en qualité d'observateurs.
3. Dans leurs allocutions d'ouverture, les coprésidents ont souligné l'utilité croissante du dialogue entre l'UE et de la CEDEAO, qui est devenu l'une des pierres angulaires des relations entre l'UE et l'Afrique. Cela est particulièrement important dans la perspective du troisième Sommet UE-Afrique qui se tiendra en novembre 2010 et au cours duquel les partenaires africains et européens feront le point des résultats obtenus jusqu'ici et planifieront les prochaines étapes les plus importantes.

ÉLÉMENTS NOUVEAUX INTERVENUS AUX NIVEAUX POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DANS LA CEDEAO ET DANS L'UE

4. Les parties ont pris acte des changements apportés par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La création du service européen pour l'action extérieure rendra l'action extérieure de l'UE plus cohérente et devrait par conséquent insuffler un nouveau dynamisme aux relations entre l'UE et la CEDEAO. La structure de notre partenariat, qui s'est révélée extrêmement efficace, demeurera inchangée, même si la représentation de l'UE sera simplifiée.
5. Les parties ont également pris acte des changements survenus dans la direction de la CEDEAO. L'UE a saisi cette occasion pour féliciter une nouvelle fois M. James Victor Gbeho pour sa nomination au poste de président de la Commission de la CEDEAO et elle a rappelé qu'elle était fermement déterminée à approfondir et à développer encore l'excellente coopération déjà instaurée avec l'ancien président M. Mohamed Ibn Chambas.

PAIX ET SÉCURITÉ

6. Les parties ont constaté avec satisfaction que la situation en termes de paix et de sécurité s'était globalement améliorée dans la région de la CEDEAO ces derniers temps, en raison d'avancées encourageantes dans le rétablissement et la consolidation de la démocratie ainsi que dans les processus de réconciliation nationale.

7. Toutefois, les deux parties se sont inquiétées de la fragilité persistante de la région dont témoignent des renversements du processus de démocratisation provoqués par des cas de manipulation constitutionnelle, l'ingérence de l'armée dans les affaires politiques, l'impunité flagrante de certains militaires et les conséquences du trafic de drogue et des autres formes de criminalité organisée transnationale. À cet égard, les deux parties s'engagent à rester vigilantes et à intensifier leurs efforts pour défendre les acquis du processus de démocratisation, combattre la criminalité et atténuer les effets de l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Guinée

8. La CEDEAO et l'UE ont salué les efforts déployés par la classe politique et toutes les autres parties prenantes pour accompagner la transition vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays et en particulier l'exercice du pouvoir par le chef d'État par intérim, le général Sékouba Konaté, dans le cadre de la déclaration conjointe de Ouagadougou du 15 janvier 2010. À cet égard, les parties se sont félicitées qu'une date ferme, à savoir le 27 juin 2010, ait été fixée pour l'élection présidentielle et que des mesures concrètes aient été prises pour préparer le pays à ces élections.
9. Les deux parties se sont félicitées de la volonté commune affichée par l'UE, la CEDEAO et le reste de la communauté internationale et des mesures prises dans le cadre du groupe international de contact pour soutenir la transition. Elles ont une nouvelle fois exprimé leur gratitude au médiateur de la CEDEAO, le président Blaise Compaoré, à cet égard, ainsi que pour le soutien constant qu'il a apporté au processus, par l'intermédiaire de son représentant spécial en Guinée, le général Ali Traoré.
10. La CEDEAO et l'UE ont invité toutes les parties prenantes au processus électoral à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le processus de transition et ont salué tous les efforts internationaux déployés dans ce sens.
11. Les parties ont salué la présentation du rapport de la mission d'évaluation conjointe CEDEAO/UE/ONU sur la réforme du secteur de la sécurité menée par le général Cissé, et ont affirmé leur volonté d'accompagner le gouvernement de Guinée dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport. L'Union européenne a annoncé la poursuite de la reprise progressive de sa coopération au développement, au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, conformément au mécanisme d'engagements mutuels arrêté d'un commun accord.
12. Estimant que l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables passe nécessairement par la lutte contre l'impunité, les parties se sont félicitées de l'ouverture d'un bureau du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à Conakry, qui permettra de renforcer les efforts déployés par la Guinée.

Guinée-Bissau

13. L'UE et la CEDEAO se sont déclarées très préoccupées par la détérioration rapide de la situation politique et de la sécurité en Guinée-Bissau, qui se traduit par une déstabilisation permanente des autorités politiques par l'armée, le refus de l'armée de se soumettre aux autorités civiles élues, l'aggravation du trafic de drogue et l'extrême fragilité des institutions gouvernementales.
14. Les parties ont une nouvelle fois exprimé la vive préoccupation que leur inspirent les incidents du 1^{er} avril 2010, notamment la violation du bureau des Nations unies, l'arrestation illégale et brutale du premier ministre et du chef d'état-major et le maintien en détention de ce dernier. Les deux parties ont demandé que des progrès tangibles soient réalisés pour sortir de l'impasse politique et militaire dans laquelle se trouve le pays actuellement et ont engagé le gouvernement de Guinée-Bissau à mettre fin à toutes les situations irrégulières qui perdurent à la suite de cette crise, en respectant les dispositions constitutionnelles et les principes de l'État de droit.
15. Les parties ont indiqué qu'elles étaient déterminées à accompagner les autorités pour mettre un terme à l'impunité et faire toute la lumière sur les événements du 1^{er} avril 2010, ainsi que sur les assassinats de mars et de juin 2009. Elles ont décidé d'étudier la possibilité d'appliquer des sanctions ciblées contre les responsables de l'instabilité persistante et des violations évidentes du cadre constitutionnel et juridique et du droit international.
16. La CEDEAO et l'UE ont engagé les autorités nationales à mettre en place un cadre approprié pour la mise en œuvre effective de tous les aspects de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, elles ont salué l'approbation récente, par l'Assemblée nationale, des principaux éléments du volet législatif de cette réforme, ainsi que les travaux de la mission de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité.
17. La CEDEAO et l'UE ont réaffirmé leur volonté de soutenir la Guinée-Bissau dans le processus de réforme qu'elle mène actuellement, au cœur duquel se trouve la réforme du secteur de la sécurité. La CEDEAO a souligné qu'il était urgent de mobiliser les ressources financières appropriées avant la fin 2010 et de mettre en œuvre les projets à impact rapide définis par la mission CEDEAO-UA et les autorités de Guinée-Bissau, portant notamment sur la mise en place d'un fonds de pension pour les militaires, l'amélioration des conditions de vie dans les casernes, la restructuration et la réorientation des forces armées, et la mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer la sécurité et la protection des institutions républicaines. L'UE a accueilli avec intérêt les informations fournies par la CEDEAO.
18. Les parties ont salué la décision prise par l'UA d'ouvrir un bureau et de nommer un représentant spécial en Guinée-Bissau.

19. Les parties ont déclaré être vivement préoccupées par les graves conséquences du trafic de drogue et des autres formes de criminalité organisée sur l'environnement politique et la sécurité du pays et par leurs répercussions en cascade dans la région de la CEDEAO. Elles ont convenu de la nécessité de dégager des synergies entre l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux et d'en tirer parti pour soutenir la mise en œuvre immédiate du Plan d'action régional de la CEDEAO contre le trafic de drogue, y compris la mise en place et le renforcement de capacités régionales et nationales ainsi que le renforcement de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, en vue de lutter contre ce fléau. L'UE a fait savoir qu'elle continuerait à apporter son soutien politique et financier au plan d'action régional de Praia.

Côte d'Ivoire

20. Les parties ont exprimé leur préoccupation réciproque face à l'absence de progrès dans la mise en œuvre effective de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, en particulier face aux reports successifs de l'élection présidentielle, dont la tenue est cruciale. À cet égard, elles ont souligné qu'elles attendaient que les autorités ivoiriennes accordent la priorité à la tenue d'élections crédibles, qui constitue une condition préalable nécessaire afin de renforcer la réconciliation nationale et la stabilité politique dans le pays.
21. Les deux parties ont salué l'engagement pris par le président Laurent Gbagbo d'organiser les élections avant la fin de 2010 et l'ont encouragé à fixer une date ferme à cet effet. Elles l'ont par ailleurs invité à mener à bien dès que possible les initiatives de dialogue direct avec les principaux acteurs politiques afin qu'un accord puisse être trouvé sur le cadre qui permettra de résoudre le différend persistant concernant le registre électoral, et à mettre à profit la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance pour promouvoir le consensus national. Les parties ont indiqué qu'elles soutenaient et appréciaient pleinement l'action du facilitateur du dialogue interivoirien, le président Blaise Compaoré.

Niger

22. Les parties se sont félicitées de la mise en place, pour la transition, d'institutions pluralistes, représentatives de toutes les composantes politiques du Niger, de l'adoption d'un code électoral consensuel et de la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante (CENI). Elles ont également salué l'adoption d'une feuille de route balisant, par le biais d'un certain nombre d'échéances électorales, la mise en place d'un nouveau cadre constitutionnel et de nouvelles autorités démocratiquement élues. Enfin, les parties ont pris acte de l'engagement des membres du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD) et du gouvernement mis en place en février dernier pour gérer la transition à ne pas se présenter aux élections et à rendre le pouvoir à la fin de la période de transition, prévue pour le mois de mars 2011.
23. L'UE a mentionné les résultats positifs des consultations qui ont eu lieu le 26 mai 2010 au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, ainsi que la nécessité pour le Niger de respecter pleinement les engagements qu'il a pris, à la suite de quoi l'UE envisagerait d'accompagner le processus par une reprise progressive et durable de la coopération.

24. La CEDEAO a donné à l'UE des précisions sur la mission qu'elle a dépêchée au Niger en mai 2010 pour faire part aux autorités de sa satisfaction concernant les dispositions transitoires arrêtées et les encourager à tenir leur engagement à rendre le pouvoir à un président démocratiquement élu le 1^{er} mars 2011.
25. En ce qui concerne la crise alimentaire actuelle et le risque de famine au Niger, les deux parties ont échangé des informations sur les mesures prises afin de coordonner l'aide humanitaire et de soulager la souffrance des populations, en particulier des personnes les plus vulnérables. Les parties ont en outre exhorté la communauté internationale à prendre toute nouvelle mesure utile afin d'aider le Niger à surmonter les conséquences de cette crise alimentaire.

Sécurité et développement dans la région du Sahel (y compris la crise alimentaire)

26. Les parties ont une nouvelle fois exprimé leur inquiétude à l'égard des problèmes de sécurité que connaît la région du Sahel, étant donné la faible capacité opérationnelle dont disposent les agences de sécurité pour patrouiller dans ces vastes espaces. Cette situation, associée à la pauvreté et à l'incidence des changements climatiques, constitue un terreau favorable à la criminalité organisée, aux trafics et aux activités de groupuscules terroristes. À cet égard, les parties ont salué le résultat de la réunion ministérielle d'Alger et la coordination mise en place par les États du Sahel dans la lutte contre ces problèmes. Elles ont une nouvelle fois appelé l'ensemble des États de la région à renforcer leurs efforts et leur coopération et à consolider et approfondir le dialogue au sein de la région.
27. L'UE a informé la CEDEAO des travaux qu'elle mène actuellement dans le cadre de son initiative pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel et de sa future mission au Niger, qui permettra d'achever l'évaluation de la situation sur le terrain et fera suite aux missions menées auparavant en Mauritanie et au Mali. L'UE a ajouté qu'elle poursuivait, en étroite coopération avec les gouvernements de la région, ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, y compris en soutenant le renforcement des institutions de gouvernance. Elle s'est félicitée du soutien que lui a renouvelé la CEDEAO à cet égard et a souligné qu'il était important que celle-ci maintienne son engagement. Les parties ont échangé des informations sur le soutien qu'elles apportent, et qu'elles entendent apporter à l'avenir, à la lutte contre la crise alimentaire dans le Sahel.

La CEDEAO et l'architecture panafricaine de paix et de sécurité (y compris les forces en attente)

28. Les représentants de la CEDEAO ont informé la délégation de l'UE de la situation concernant la mise en œuvre de la feuille de route de la Force en attente de la CEDEAO (FAC), notamment l'exercice d'entraînement sur le terrain (FTX) baptisé "Cohésion Bénin 2010", qui a eu lieu en mai au Bénin. La CEDEAO a ajouté que le FTX avait été l'occasion, dans le cadre d'un scénario réaliste, de valider la capacité de déploiement opérationnel ainsi que l'interaction des différentes composantes des unités du bataillon Est, venues du Bénin, du Togo et de Sierra Léone, sous commandement nigérian. Selon la CEDEAO, l'exercice clôtura la validation de la Task force de la FAC, après celle du bataillon Ouest (en décembre 2008 au Sénégal) et du bataillon logistique composite (en juin 2009 au Burkina Faso).

29. Les représentants de la CEDEAO ont également fait savoir à la délégation de l'UE que les prochaines étapes de la feuille de route dans le cadre de la "Vision 2010" de l'Union africaine nécessiteraient une adaptation et une évolution de la Task force de la FAC; celle-ci deviendra une capacité de déploiement rapide à même d'intervenir à très bref délai et d'une manière relativement autonome, et pourra être renforcée, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, grâce aux autres unités dont la mise à disposition a été annoncée, afin de constituer la brigade principale de la FAC, dont la structure et la composition ont déjà été approuvées par le comité des chefs d'État-major de la CEDEAO.
30. La CEDEAO a conclu en disant que la Vision et la feuille de route de la composante policière ont également été approuvées par le Comité des chefs de service de sécurité et que des engagements ont été pris pour la mise à disposition d'unités. À cet égard, la CEDEAO est en train d'intégrer du personnel de police et de gendarmerie à titre permanent à son quartier général d'Abuja et des travaux sont également en cours afin de développer la composante civile.
31. Les représentants de l'UE ont réaffirmé leur engagement et leur soutien constant aux efforts déployés par la CEDEAO pour mener à bien la mise en place de sa capacité de déploiement rapide et ils ont encouragé la CEDEAO à renforcer les efforts qu'elle déploie actuellement pour intégrer les composantes policière et civile dans la FAC car cela permettrait d'assurer une approche intégrée et d'apporter une réponse concrète, souple et respectueuse des droits en cas de crise.
32. Les deux parties ont insisté sur l'importance du cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, qui constitue le cadre consolidé d'action commune pour relever les défis posés par les causes immédiates et structurelles de conflits en Afrique de l'Ouest, et elles se sont félicitées à cet égard du rôle central que joue le cadre de prévention en termes de financement au titre du 10^{ème} FED. Les représentants de la CEDEAO ont informé la délégation de l'UE des efforts déployés actuellement par la CEDEAO pour mettre au point des plans d'action visant à faciliter la mise en état opérationnel du cadre de prévention des conflits et, dans ce contexte, des mesures en cours pour créer un comité technique de pilotage au sein de la Commission de la CEDEAO afin de superviser ce processus. Ils ont également exposé les actions menées afin d'instituer une division de facilitation de la médiation au sein de la Commission de la CEDEAO. Les représentants de l'UE ont salué ces évolutions et, soulignant que la prévention opérationnelle et structurelle des conflits dans la région est une priorité commune, ils ont encouragé la CEDEAO à accélérer la mise en état opérationnel du cadre de prévention des conflits.
33. Les parties ont également salué les engagements et les priorités formulés dans la déclaration de Monrovia publiée le 26 mars 2010, à l'occasion de la conférence de la CEDEAO intitulée "Deux décennies de processus de paix en Afrique de l'Ouest", et elles ont encouragé tous les partenaires et les États membres de la CEDEAO à en soutenir la mise en œuvre.

DÉFIS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Processus électoraux à venir (2010-2011)

34. Les parties ont exprimé leur satisfaction face au déroulement pacifique des récents processus électoraux qui se sont tenus dans la région et ont invité toutes les parties prenantes à accentuer leur engagement et à renforcer leurs efforts en faveur de la gouvernance démocratique, afin de garantir de nouveaux progrès démocratiques dans les campagnes électorales et les élections à venir.
35. Dans ce contexte, les parties ont pris note des scrutins qui devraient se tenir dans le cadre de processus électoraux à venir dans la région, notamment les élections présidentielles en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Niger en 2010, et au Nigeria, au Bénin, au Liberia, en Gambie et au Cap Vert en 2011, et elles espèrent que ces élections se dérouleront dans les conditions constitutionnelles et démocratiques voulues. À cet égard, les parties ont souligné qu'il était de la plus haute importance de maintenir des contacts étroits et permanents afin d'être en mesure de réagir avec rapidité et efficacité à tout problème éventuel. Il est essentiel de veiller à ce que le processus électoral se déroule de manière pacifique.
36. Les représentants de la CEDEAO ont souligné que les élections occupent une place stratégique parmi les principes de convergence constitutionnelle qui sont énoncés dans le protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance. Les deux parties se sont félicitées de la régularité des processus électoraux et l'UE a salué l'engagement de la CEDEAO à veiller à ce que le pouvoir soit obtenu et conservé de manière constitutionnelle dans la région. Elles ont souligné que la tenue d'élections régulières, crédibles, libres et honnêtes est un élément essentiel des valeurs qu'elles ont en commun. Elles ont donc estimé que les processus électoraux menés en Afrique de l'Ouest constituent un enjeu majeur en termes de paix et de sécurité et elles se sont engagées à apporter une aide importante aux États membres pour l'organisation de leurs élections.
37. Les deux parties ont souligné la nécessité de donner la priorité au suivi constant des recommandations des missions d'observation des élections de la CEDEAO et de l'Union européenne.

Efforts régionaux visant à lutter contre la corruption, la criminalité organisée, les trafics et le blanchiment de capitaux

38. Les deux parties sont convenues que la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, les trafics et le blanchiment de capitaux devrait faire l'objet d'une attention permanente, compte tenu des conséquences négatives importantes et persistantes de ces fléaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'UE. Ce point revêt une importance particulière étant donné les effets négatifs, de plus en plus préoccupants, qu'ont ces activités criminelles sur la région et au-delà. Les réseaux criminels sont de plus en plus souples et transnationaux, et une réaction régionale vigoureuse doit s'appuyer sur des capacités opérationnelles efficaces.

39. Les représentants de la CEDEAO ont informé leurs homologues de l'UE au sujet des efforts régionaux visant à lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et la criminalité organisée dans le cadre du GIABA (Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest). Ils ont indiqué que, jusqu'à présent, les efforts ont consisté à adopter des normes harmonisées et à faciliter la mise en place et le renforcement des institutions dans les États membres en vue d'améliorer la prévention, la détection et la poursuite de la criminalité organisée. À cet égard, le nombre de cellules de renseignement financier en Afrique de l'Ouest est passé de deux en 2004 à treize en 2009. Les représentants de la CEDEAO ont également précisé que l'ensemble des quinze États membres de la CEDEAO ont adopté une législation contre le blanchiment de capitaux et que la région a mis en place une loi-type contre le financement du terrorisme en 2007. Les représentants de l'UE ont salué les efforts actuellement menés en la matière, ont encouragé la CEDEAO à développer ces initiatives prometteuses et ont promis que la détermination et le soutien de l'UE dans ce domaine prioritaire ne faibliraient pas.
40. Les deux parties sont convenues qu'il est de la plus haute importance que la CEDEAO et ses États membres mettent en place des capacités accrues. Les parties ont évoqué les engagements pris lors du séminaire régional d'Abuja en septembre 2009, y compris la présentation par la région d'une feuille de route pour la mise en œuvre du 10^{ème} FED qui permettra d'accélérer les procédures. À cet effet, l'UE a appelé la CEDEAO et ses États membres à s'engager plus fermement en faveur du développement des capacités de la CEDEAO, et à étudier les autres moyens éventuels de mise en œuvre, tels que, si nécessaire, des accords de contribution. L'UE a exprimé la préoccupation que lui inspire le faible niveau d'engagement des ressources financières mises à disposition dans le cadre de la coopération régionale. L'UE a rappelé qu'elle était prête à aider la CEDEAO à faire face aux principaux défis opérationnels qui se posent à cet égard.

Intégration économique régionale et volet développement de l'APE

41. Les parties ont souligné l'importance de l'intégration économique régionale pour la consolidation de la paix et la sécurité, l'élimination de la pauvreté et le développement de tous les secteurs économiques en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, les parties ont renouvelé leur engagement réciproque à faire preuve de la souplesse nécessaire afin de régler les points de divergence en suspens et à conclure rapidement les négociations en vue de l'établissement d'un APE régional couvrant les échanges de marchandises, la coopération liée à l'APE et d'autres questions relatives aux échanges d'ici la fin de 2010. Les parties ont toutes deux déclaré que l'APE devrait promouvoir l'intégration régionale et l'intégration de l'Afrique de l'Ouest dans le marché mondial, stimuler la croissance et la compétitivité tout en prévoyant la protection des secteurs sensibles des pays d'Afrique de l'Ouest, et contenir des mécanismes permettant à la région de faire face aux adaptations et ajustements nécessaires.

42. Les parties ont réaffirmé que le programme APE pour le développement (PAPED) devrait jouer un rôle important pour aider la région d'Afrique de l'Ouest à profiter pleinement des possibilités offertes par l'APE tout en limitant au maximum les coûts de l'ajustement pouvant résulter de la mise en œuvre de l'accord. Dans ce contexte, elles ont également salué les conclusions du Conseil de l'Union européenne concernant le PAPED, adoptées le 10 mai 2010, et en particulier l'engagement pris par l'UE de contribuer à la mise en œuvre du PAPED au moyen de ses instruments de coopération au développement. Les parties ont accueilli favorablement les informations selon lesquelles les fonds de l'UE disponibles pour des activités liées au PAPED pour les cinq prochaines années sont estimés à au moins 6,5 milliards d'euros. L'UE et la CEDEAO se sont engagées à coopérer en vue de faciliter l'intervention d'autres bailleurs de fonds en faveur du PAPED, dont la CEDEAO estime actuellement les besoins à 9,525 milliards d'euros. Les deux parties sont convenues de la nécessité d'assurer la disponibilité dans les plus brefs délais des financements provenant de l'UE et d'autres intervenants. Les deux parties ont souligné que la deuxième révision de l'accord de partenariat de Cotonou et la conférence ministérielle qui se tiendra à Ouagadougou, du 17 au 23 juin 2010, doivent aboutir à des résultats satisfaisants.

Perspectives concernant la réalisation des OMD

43. Les parties ont exprimé la préoccupation que leur inspirent les progrès très limités réalisés par la région dans la réalisation des OMD et elles ont encouragé tous les gouvernements ainsi que toutes les autorités compétentes et parties prenantes à redoubler d'efforts en vue d'atteindre les OMD. Elles ont notamment souligné qu'il importe d'intensifier la lutte contre la pauvreté et d'augmenter le nombre des actions en faveur du développement durable. Elles ont reconnu qu'il existe un lien évident entre la réalisation des OMD, la paix et la stabilité, et que la consolidation de la bonne gouvernance est à la fois une condition et une conséquence des progrès sur la voie des OMD. Les parties ont donc engagé les États membres de la CEDEAO à accorder davantage d'attention à ces questions et à leur donner la priorité lors de la définition et de la conception de leurs futurs programmes et projets de développement, de façon à ce que le soutien de l'UE et d'autres partenaires internationaux puisse être mieux ciblé.
44. À cet égard, les parties ont souligné qu'il était urgent de consentir des efforts collectifs renouvelés en vue de redresser la situation et de remettre la région de la CEDEAO sur la bonne voie pour réaliser les OMD. Elles ont plaidé pour un réexamen des stratégies nationales de réduction de la pauvreté les replaçant dans des stratégies de développement plus larges visant à accélérer le développement socio-économique, et ont préconisé que la stratégie de la CEDEAO en matière de réduction de la pauvreté serve de mécanisme important pour conduire ce processus. Tout en se félicitant du plan d'action de l'UE en douze points concernant les OMD, les représentants de la CEDEAO ont invité les partenaires dans le domaine du développement à honorer leurs engagements en matière d'APD et à se conformer aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra afin d'accélérer le financement du développement des États membres de la CEDEAO.

PRÉPARATION DU SOMMET AFRIQUE-UE DE NOVEMBRE 2010

45. Les parties ont insisté sur l'importance du troisième sommet Afrique-UE qui doit se tenir prochainement. L'UE a salué la présence des Communautés économiques régionales au cours de réunion conjointe des collègues qui s'est tenue à Addis-Abeba, le 8 juin 2010. Les deux parties ont souligné qu'une coordination entre Union africaine, Communautés économiques régionales et Union européenne est indispensable pour la préparation du sommet. L'UE a encouragé la CEDEAO à participer activement aux préparatifs et notamment à l'élaboration du plan d'action pour la période 2011-2013 qui doit être adopté lors du sommet.

Divers

46. L'UE et la CEDEAO ont décidé que la prochaine réunion dans le cadre du dialogue politique au niveau ministériel aurait lieu en Afrique de l'Ouest, à une date à convenir entre les parties.
-